

A l'attention des personnes en situation de handicap

Enghien le 03/02/2023

Nos locaux et outils de travail sont depuis toujours accessibles à tous, et en particulier aux personnes en situation de handicap. Ainsi sommes-nous en conformité avec les articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Effectif moyen en conformité des articles L. 5212-2 à L. 5212-17
- Accès PMR par rampe d'accès au Centre d'Affaires du Lac
- Accès PMR intérieur par rampe d'accès à l'entrée
- Sanitaire dédié PMR parties communes
- Porte d'entrée de nos locaux conforme PMR
- Poste de travail adaptable PMR à effet immédiat.

Nous pouvons ainsi accueillir à tout moment du public et des salarié(e)s handicapé(e)s à mobilité réduite ou autre forme de handicap en accord avec l'autorité compétente – Agepifph.

La direction